

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 1°) Le conseil municipal décide d'attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries 2017 des prix par catégorie et par style de fleurissement, sous forme de chèques-cadeaux ainsi qu'une plante, pour un coût total de 455€.
- 2°) Le Conseil municipal approuve les statuts modifiés du Syndicat du Clain.

AFFAIRES SOCIALES

- 3°) Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2018 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires de la manière suivante :

Concessions en pleine terre	Simple (2m ²)	Double (4m ²)
Cinquantenaires	322€	644€
Trentenaires	164€	327€
Temporaires (10 ans)	67€	133€

Columbarium (la case) :

10 ans : **293€**

30 ans : **513€**

Caveau d'attente (par jour) **6.65€**

Ouverture de case : **66€**

Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir : **100€**

Vacation funéraire : **24€**

Plaque de colonne funéraire : **24€**

CULTURE

- 4°) Le Conseil municipal décide de fixer à 15€, par an et par famille, le montant annuel de l'abonnement à la bibliothèque au titre de l'année 2018 (tarif identique en 2016 et 2017).
- 5°) Dans le cadre de l'organisation de la commémoration du centenaire du drame des Lourdines, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 957.34€ à l'association « Théâtre de la Pierre Blanche ».

VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 6°) Le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec SOREGIES dans le cadre des illuminations de fin d'année et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mécénat à intervenir.
- 7°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2018 des droits de place, des panneaux de signalétique et de diverses prestations voirie qui augmentent de 1% par rapport à 2017.
- 8°) Dans le cadre de l'opération d'aménagement au lieu-dit « Sur Celle, le Conseil municipal autorise la signature d'une convention tripartite pour l'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements.

9°) Le Conseil municipal procède à la dénomination de 3 ronds-points existants : rond-point Porte de l'Auxance, rond-point de Nanteuil, rond-point du Porteau et de 3 nouvelles voies : rue des Chaumes, rue des Bleuets et rue des Coquelicots dans le cadre de l'opération d'aménagement au lieu-dit « Sur Celle.

ECONOMIE

10°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 8 à la convention de concession du 13 février 1995 pour la ZAC de Saint Nicolas.

FINANCES ET FISCALITE

11°) Le Conseil municipal décide de verser un acompte de 20 000€ sur la subvention de fonctionnement 2018 à la crèche halte-garderie de la Ribambelle afin d'éviter des difficultés à la structure.

12°) Le Conseil municipal fixe le coût horaire 2018 de la main d'œuvre communale à 34€ pour les travaux effectués en régie.

13°) Le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ainsi que les modifications des attributions de compensation entre Grand Poitiers Communauté urbaine et ses communes membres.

14°) Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 1 061.85€ sur le budget 2017.

15°) Dans le cadre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, le Conseil municipal autorise la signature d'une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale avec le cabinet CTR au titre de l'exercice 2018.

16°) Le Conseil municipal autorise le CCAS à souscrire un emprunt de 1 711 357€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'extension/réhabilitation de l'EHPAD « Les Fougères ».

RESSOURCES HUMAINES

17°) Le conseil municipal fixe la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2018.

INTERCOMMUNALITE

18°) Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine. (6 voix pour et 20 abstentions)

HABITAT

19°) Le Conseil municipal adopte la motion de soutien aux organismes HLM à l'unanimité moins une abstention.

Fait à Migné-Auxances, le 24 novembre 2017

Le Maire,
Florence JARDIN